

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **31 octobre 2016 à 19h00** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur Fernand Ruel
Me Serge Bizier
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté
Monsieur Danis Beauvillier

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

16-10-364

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

16-10-365

Adjudication d'un contrat d'asphaltage – AO16-VM-04

ATTENDU l'appel d'offre no AO16-VM-04 pour des travaux d'asphaltage lancé par appel d'offres public le 11 octobre 2016;

ATTENDU l'ouverture des offres le 27 octobre 2016 conformément aux dispositions de la Loi.

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'asphaltage au plus bas soumissionnaire conforme, Sintra inc. aux tarifs suivants avant taxes:

Rue Saint-Jacques Ouest

Pulvérisation : 2,00 \$ par mètre carré;
Asphaltage : 69,00 \$ par tonne métrique d'enrobé bitumineux;
Mise en forme : 2,02 \$ par mètre carré;

Stationnement du parc Multisport

Asphaltage : 83,00 \$ par tonne métrique d'enrobé bitumineux;
Mise en forme : 3,71 \$ par mètre carré;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours;

11^e Rang Est

Pulvérisation : 1,80 \$ par mètre carré;
Asphaltage : 65,50 \$ par tonne métrique d'enrobé bitumineux;
Mise en forme : 0,80 \$ par mètre carré;

QUE cette dépense soit financée à même la subvention de 34 000 \$ du programme à l'amélioration du réseau routier local et la différence à même les activités financières provenant des revenus de transfert du programme de redevance sur l'exploitation des carrières et sablière.

ADOPTÉE

16-10-366 **Autorisation à signer l'addenda no 1 de l'Entente relative aux travaux municipaux du Golf La-Fontaine**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le directeur général et le maire à signer l'addenda no 1 à l'Entente relative aux travaux municipaux du Golf La-Fontaine.

ADOPTÉE

16-10-367 **Engagement d'un commis comptable**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Madame Chantal Lambert au poste de commis-comptable entrant en fonction en date du 3 novembre 2016, aux conditions salariales établies.

ADOPTÉE

16-10-368 **Contrat de surveillance hivernale MTQ 2016-2017**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la surveillance routière sur le territoire de la Ville de Princeville pour la période hivernale 2016-2017 à Excavation H. St-Pierre au montant de 10 000 \$, taxes en sus.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer un premier versement en décembre 2016 et un second en mars 2017.

ADOPTÉE

16-10-369 **Contrat de déneigement pour le Kiosque postal Plage Paquet**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de déneigement du kiosque postal de la Plage Paquet pour la période hivernale 2016-2017 à monsieur Sébastien Rivard au montant de 335 \$, taxes en sus.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer ce paiement.

ADOPTÉE

16-10-370 **Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'une partie du lot 4 308 001 du cadastre du Québec**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite examiner les possibilités qui s'offrent à elle en matière de développement économique de son territoire, notamment par l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, de certains immeubles;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 16-03-079, le conseil a unanimement résolu de mandater le cabinet Dufresne Hébert Comeau, avocats, ainsi que la firme Dugré & Associés, évaluateurs agréés, pour accompagner et conseiller la Ville dans l'acquisition de certains immeubles;

ATTENDU QUE la Ville planifie à long terme l'agrandissement de son parc industriel;

ATTENDU QUE la Ville entend financer toute acquisition par un règlement d'emprunt à être adopté subséquentement par le conseil;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, et il est unanimement résolu :

QUE les « ATTENDU » de la présente résolution en font partie intégrante;

QUE la Ville de Princeville acquiert de gré à gré ou par expropriation, à des fins de réserve foncière, une partie du lot 4 308 001 d'une superficie de 46 451,5 mètres carrés, plus amplement décrite au plan et à la description technique préparés par M. Daniel Collin, arpenteur-géomètre, le 31 octobre 2016, sous le numéro 29 555 de ses dossiers, minutes 5 095, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt appropriant les deniers requis.

QUE la Ville mandate le cabinet Dufresne Hébert Comeau, avocats, pour amorcer les discussions avec le propriétaire Sintra Inc. et, à défaut d'entente, pour entreprendre les procédures d'expropriations requises conformément à la *Loi sur l'expropriation* et pour représenter la Ville dans ce dossier.

QUE la Ville mandate le bureau Dugré & Associés, évaluateurs agréés, pour agir à titre d'évaluateurs-experts dans ce dossier.

ADOPÉE

16-10-371

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 10.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire